DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70 Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 24 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical: 17

Nombre de membres en exercice: 17

Date de convocation et d'affichage : 5 avril 2024

PRESENTS: (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Jean-Luc BRULE, André MARTHEY, Yves PELLETIER.

ABSENTS EXCUSÉS : (3 membres)

Madame Magalie ROSE, Messieurs Denis DAGOT, Ludovic TABIS.

ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX. Monsieur Denis DAGOT à Monsieur Pascal GAVAZZI.

VOTE:

Votants: 13; pour: 13; contre: 0; abstention ou nul: 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°4

OBJET: Guide des aides - Conventions CEE

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°3 du 17 janvier 2024, le Bureau syndical avait fixé le coût de la valorisation des CEE à hauteur de 25 % du montant des prix obtenus lors de la vente des CEE sous forme de mise à disposition de service.

Monsieur le Président présente au Bureau syndical la convention type de valorisation des CEE ainsi que la convention de mutualisation nécessaire aux démarches à engager par le Syndicat.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) APPROUVE les termes de ces 2 conventions, annexées à la présente délibération, tels que présentés par Monsieur le Président,

2) AUTORISE Monsieur le Président à les signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

PJ: Convention de valorisation des CEE Convention de mutualisation des CEE

> DE LA HAUTE-SAONE SIED 70

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX